

Publication d'un règlement municipal

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public – Règlement 148-23 concernant le Rang Labonne

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le Conseil de la Municipalité de La Patrie a adopté, le 3 octobre 2023, le règlement # R 148-23 intitulé : Règlement concernant le Rang Labonne.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de La Patrie, ce 4^{ième} jour du mois d'octobre, de l'an deux mille vingt-trois.



Marie-France Gaudreau
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière